

N/REF : 23/09/2026 9H26 C:000501 I:15795
V/REF : 889299
V/Email reçu le Mercredi 23/09/2026 à 9H26

ESPACIL HABITAT SA d'HLM
Agence Rennes
27 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SIREN : 302494398
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0122
IMMEUBLE : LE CH.GAILLARD -0122
1, AVENUE DES GAYEULLES
LE CHATEAU GAILLARD
35700 RENNES

Rennes, le 07 Octobre 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 1, AVENUE DES GAYEULLES - PASS CHANTIER
APT 303
MOTIF : VERIFICATION ELECTRICITE
METTRE AMPOULE SI MANQUANTE
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 25/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
VERIFICATION ELECTRIQUE
MISE HORS TENSION
RÉPARATION D'UNE PRISE DE COURANT
FOURNITURE ET POSE DE QUATRE AMPOULES
REPLACEMENT HUBLOT SALLE DE BAIN
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 28/09/26 à 11H00 M. D BAZIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,87	79,87
4,00	2.1.1-Rempl.Ampoule(s) E27 fluocompact	1	11,44	45,76
1,00	2.1.1-Rempl.Réglette(s) classe II	1	42,59	42,59
TOTAL H.T.				168,22
T.V.A. a 10,00%				16,82
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>185,04</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.